

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 avril 2009

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES OUTRE-MER - (n° 1579)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 102

présenté par  
M. Yanno-----  
**ARTICLE 7 TER**

Le début de la dernière phrase de l'alinéa 2 est ainsi rédigé :

« Pour l'application de la phrase qui précède, en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française, les références aux dispositions du code de commerce sont remplacées... (*le reste sans changement*) ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.